



**PROCÈS-VERBAL (version préliminaire)
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU CMFC (AAM)**

Le 31 octobre 2019

Centre des congrès de Vancouver, Vancouver, Colombie-Britannique

D^r Paul Sawchuk, président, préside l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

D^r Paul Sawchuk, président, déclare l'assemblée annuelle ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Collège. Il présente l'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications. Un (1) membre a désigné le président comme mandataire pour cette réunion et a été ajouté à la liste de présence.

2. Reconnaissance des anciens présidents

D^r Sawchuk demande à tous les anciens présidents du CMFC présents à la réunion de se lever pour être reconnus.

3. À la mémoire des membres du CMFC décédés en 2018-2019

D^r Sawchuk souligne le décès de D^r Tom Bailey, ancien président, de D^{re} Bette Stephenson, membre fondatrice du CMFC, et de D^r Don Watts, ancien président. Les membres présents rendent hommage aux membres décédés entre le 11 octobre 2018 et le 30 septembre 2019. Leurs noms figurent dans les documents de la réunion.

4. Procès-verbal de la dernière assemblée annuelle

Proposée et appuyée par les D^{rs} Jean-Pierre Arseneau et Yan Yu :

MINUTES

THAT the Minutes of the CFPC Annual Meeting of Members held in Toronto, Ontario on November 15th, 2018 be approved.

PROCÈS-VERBAL

QUE le procès-verbal de l'Assemblée annuelle des membres du CMFC, qui a eu lieu à Toronto (Ontario) le 15 novembre 2018, soit approuvé.

Contexte : Mise à jour sur les trois mesures à prendre lors de l'AAM de 2018 :

- Le vote électronique pendant l'AAM sera instauré en 2020.
- La confirmation des modifications au Règlement administratif proposées à cet ordre du jour correspondra au Règlement administratif et un ou plusieurs candidats par poste vacant d'administrateur du Conseil seront proposés.
- Un rapport sur nos relations avec l'industrie pharmaceutique/des soins de santé (IPSS) a été diffusé en [janvier 2019](#). Nous avons sollicité les commentaires des membres en septembre et nous leur avons distribué les [résultats](#). Ce sujet a fait l'objet d'une discussion plus approfondie (voir section 6).

ADOPTÉE.

5. Modifications au règlement administratif



Proposée et appuyée par les Drs Jordyn Lerner et Jennifer Hall :

BYLAW AMENDMENTS

THAT the amendments to the CFPC Bylaws approved by the Board effective December 18, 2018, be confirmed, including clarity to the term of a Board-appointed Director, and the opportunity to forward one or more nominee per Board vacancy, for election.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

QUE les modifications au Règlement administratif du CMFC approuvées par le Conseil d'administration et entrées en vigueur le 18 décembre 2018 soient confirmées, y compris la précision apportée au mandat d'un administrateur nommé par le Conseil et la possibilité de recommander une ou plusieurs personnes par poste vacant en vue de l'élection.

Contexte :

- La modification à l'article 4.5, Siège vacant, ajoute un extrait de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin de préciser que si le Conseil nomme une personne pour pourvoir à un poste vacant, c'est pour la partie non expirée du mandat de son prédécesseur.
- Les modifications à l'article 5, Élection des administrateurs, confirment qu'au lieu d'un seul candidat, la candidature d'un ou de plusieurs candidats par poste d'administrateur vacant peut être présentée pour le vote des membres. Ceci est en réponse aux demandes des membres qui souhaitent avoir plus de choix dans l'élection des dirigeants de l'organisation.
- Ces deux modifications ont été approuvées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2018 et exigent la confirmation des membres.

Discussion :

- Dr Stephen Hawrylyshyn demande que l'on confirme que la modification à l'article 4.5 exige que la personne nommée par le Conseil d'administration poursuive la partie non expirée du mandat de son prédécesseur et qu'elle obtienne l'approbation des membres du Conseil pour tout autre mandat. Confirmé — dans de telles circonstances, les membres approuvent la nomination d'un membre du Conseil d'administration déjà nommé pour un deuxième mandat.

ADOPTÉE.

6. Discussion sur les relations du CMFC avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS)

Dr Sawchuk donne un aperçu de ce qui a été fait par rapport à l'IPSS :

- Depuis le Groupe de travail sur les relations du CMFC avec l'IPSS de 2013, nous nous sommes penchés sur les politiques en matière de conflits d'intérêts, avons surveillé étroitement nos relations financières avec l'IPSS, et en avons fait rapport aux membres.
- Le rapport de janvier 2019 soulignait que :
 - Depuis le 1^{er} janvier 2018, le département de DPC ne reçoit plus de revenus de l'IPSS en raison de politiques et de normes plus strictes.
 - La publicité pharmaceutique dans *Le Médecin de famille canadien* diminue chaque année, représentant 28 % des revenus en 2018, en baisse par rapport à 47 % l'année précédente.



- Au FMF de 2018, environ 11 % des revenus provenaient des exposants de l'IPSS. Tous les exposants font l'objet d'un contrôle minutieux, la salle d'exposition est séparée des zones éducatives et il y a une voie d'accès pour se rendre à la nourriture et aux boissons sans passer par les exposants de l'IPSS.
- Depuis la publication du rapport, le Conseil s'est penché tout particulièrement sur la question des exposants de l'IPSS au Forum en médecine familiale (FMF). En juin 2019, le Conseil d'administration a réexaminé les commentaires recueillis dans le cadre de divers sondages menés auprès des membres et des participants au FMF entre 2013 et 2019. Une faible majorité des répondants qui ont participé au FMF entre 2013 et 2018 se sont dits en faveur d'une gestion prudente des relations avec l'industrie pharmaceutique au FMF.
- Le Conseil d'administration souhaite réduire la pratique du parrainage du FMF par l'IPSS et il continue de faire des consultations auprès de ses membres, car il s'agit de leurs programmes et services.
- En septembre 2019, le Comité a envoyé un sondage aux membres du CMFC et a sollicité leurs opinions sur deux questions. Plus de 2 700 membres ont répondu, soit un taux de réponse de 7,3 % d'un échantillon assez représentatif des membres du Collège.
- À la question leur demandant dans quelle mesure ils étaient en faveur de l'exclusion des exposants de l'IPSS au FMF au cours des trois à cinq prochaines années :
 - 47 % étaient opposés à l'exclusion ;
 - 12 % étaient incertains ou indifférents ;
 - 41 % étaient en faveur de l'exclusion des exposants de l'IPSS.
- À la question leur demandant dans quelle mesure ils étaient en faveur d'une éventuelle augmentation des droits d'adhésion annuels au CMFC (environ 50 \$ par année pour un membre actif) afin de compenser la perte de revenus de l'IPSS au FMF, si les mesures d'économie ne sont pas suffisantes :
 - 56 % étaient opposés à l'augmentation des frais
 - 10 % étaient incertains ou indifférents
 - 35 % étaient en faveur d'une l'augmentation des frais
- Plus de la moitié des répondants (>1 400) ont fourni des commentaires. Certains ont été partagés. Il est à noter que les répondants ayant des points de vue divergents sur la participation de l'IPSS ont exprimé des points de vue semblables sur l'importance d'une information accessible et fondée sur des données probantes concernant les nouveaux médicaments, le raisonnement critique des médecins et la sécurité pour les patients.
- Un thème qui est ressorti des commentaires portait sur les différences que les membres exprimaient quant à la catégorie de l'IPSS. En ce qui concerne les prochaines étapes, le Conseil d'administration a demandé aux participants à l'AAM s'ils pensaient que nous devrions reconnaître les différences au sein de l'IPSS et continuer d'autoriser certains types de produits dans le Hall d'exposition du FMF ou si tous les produits et entreprises de l'IPSS devraient être considérés comme une même entité. Lors d'un vote à main levée informel, les participants à l'AAM ont indiqué ce qui suit au sujet de l'inclusion de l'IPSS dans les futurs Halls d'exposition du FMF :



- Cannabis — environ la moitié des participants ont indiqué que cela ne devrait plus être permis.
- Produits homéopathiques — des six catégories, c'est celle pour laquelle le plus grand nombre de participants ont indiqué qu'elle ne devrait plus être autorisée.
- Produits pharmaceutiques sur ordonnance — certains participants (une minorité) ont indiqué que cela ne devrait plus être permis (comme pour les produits en vente libre).
- Matériel et technologies de bureau — personne n'a indiqué que cela ne devrait plus être permis.
- Produits en vente libre — certains participants (une minorité) ont indiqué que cela ne devrait plus être permis (comme pour les produits pharmaceutiques sur ordonnance).
- Dispositifs d'autogestion pour les patients — très peu de participants ont indiqué que cela ne devrait plus être permis.

Discussion :

- Commentaire du Dr James Goertzen selon lequel les entreprises privées d'intelligence artificielle (IA), les grands fournisseurs de données et de gestion de données influencent la prise de décision des médecins et sont susceptibles d'avoir plus d'influence que l'IPSS. Il faut prévoir cela dès maintenant.
- Commentaire du Dr Joel Kettner sur le fait qu'il croyait auparavant qu'il ne devrait pas y avoir de soutien de l'industrie, mais qu'il se préoccupe maintenant davantage du fait que les apprenants doivent développer un raisonnement critique parce que nous ne pouvons nous protéger des publicitaires.
- Commentaire de la Dr^e Suzanne Levitz sur le besoin d'équilibre et d'équité — si nous autorisons une entreprise, nous devrions en autoriser d'autres.
- Commentaire de la Dr^e Claudette Chase — surprise de la lenteur avec laquelle le CMFC avance dans cette discussion étant donné que les données probantes indiquent que les médecins sont influencés par l'industrie pharmaceutique. Elle pense que nous devons être transparents et elle attend les directives du Collège.
- Il y a eu une demande d'outils pour aider les patients à développer leur esprit critique.
- Dr Sawchuk a remercié tout le monde d'avoir participé au vote à main levée et d'avoir fourni des commentaires. Le sondage auprès des participants au FMF posera les mêmes questions, ce qui permettra à un plus grand nombre de membres de répondre de façon anonyme. Le Collège tiendra compte de tout cela lorsqu'il rendra ses décisions au cours des prochains mois.

7. Rapport du Président

Le rapport annuel est présenté dans l'ordre du jour et Dr Sawchuk prononcera le Discours sur l'état du Collège vendredi matin.

8. Rapport de la Directrice générale et chef de la direction

Dr^e Francine Lemire a partagé les points saillants de la dernière année.



- Anniversaires spéciaux : 50^e – Examen de certification en médecine familiale et désignation spéciale de la CCMF ; 30^e – Section des résidents ; 40^e – Section des enseignants.
- Initiatives de sensibilisation : Élection fédérale ; protection de l'utilisation du terme « médecine de famille » ; création d'un institut de recherche intégrée en soins de santé primaires, à domicile et communautaires dans le cadre des Instituts de recherche en santé du Canada ; diagnostic et prise en charge des commotions cérébrales ; détention limitée des immigrants.
- Faits saillants en médecine familiale universitaire : Projet sur les finalités d'apprentissage ; Sujets prioritaires pour l'évaluation des compétences en médecine familiale dans les régions rurales et éloignées ; Consortium canadien d'agrément des programmes de résidence (CanRAC).
- Santé autochtone : Sommet sur l'éducation en santé autochtone ; mise à jour des programmes de formation en résidence ; élaboration d'un supplément CanMEDS-MF sur la santé autochtone.
- Mainpro+ : 2019 a été la plus grande cohorte de participants ayant terminé leur cycle ; amélioration du système ; meilleur service aux membres.
- Transition de la Section des communautés de pratique en médecine familiale (SCPMF) à la Section des groupes d'intérêt des membres (SGIM) : continue d'appuyer les médecins de famille ayant des intérêts particuliers ou une pratique ciblée dans une optique de soins complets et globaux ; favorise un meilleur engagement des membres grâce à un portail en ligne et des possibilités de projets.
- Introduction de webinaires cliniques en direct : le DPC dirigé par des médecins de famille.
- *Le Médecin de famille canadien* : publications mensuelles ; numéro spécial sur les déficiences intellectuelles et développementales ; Lignes directrices de pratique clinique sur les troubles d'utilisation des opioïdes ; balado mensuel du MFC animé par le Dr Nick Pimlott ; trois nominations aux National Magazine Awards.
- Système de gestion de l'engagement des membres du CMFC : sera lancé d'ici la fin de l'année et offrira un nouveau portail pour les membres avec des options libre-service ; le paiement de renouvellements en ligne et la génération de reçus seront plus faciles ; la possibilité de mettre à jour votre profil et vos domaines d'intérêt professionnel en tout temps ; un accès continu à Mainpro+, CERT+, Autoapprentissage.
- Nouvelle entente de partenariat : avec la Banque Scotia, la Financière MD en collaboration avec l'Association médicale canadienne ; un montant de 3,58 M\$ sur 5 ans.
- Présentation de nouveaux cadres supérieurs : Claudia Zuccato Ria, directrice générale, Fondation pour l'avancement de la médecine familiale ; Dr David Ponka, directeur, Centre Besrour.

Dr^e Lemire a fait un retour sur le contenu du rapport annuel 2018-2019 pour faire le point sur les progrès réalisés. Elle remercie les membres dévoués des comités et des sections,

le personnel et les dirigeants élus des sections provinciales, les administrateurs, le personnel et les membres du Conseil d'administration de 2018-2019.

7. Rapport de la trésorière honoraire

La documentation de la réunion distribuée aux membres présente les revenus et les dépenses, ainsi que les initiatives prioritaires en cours pour couvrir les états financiers vérifiés de 2018-2019, le budget de 2019-2020 et le macro-budget de 2020-2021.

D^{re} Catherine Cervin, trésorière honoraire, présente le Rapport de la trésorière et sollicite des commentaires sur la façon dont le Collège a partagé l'information concernant la santé financière de l'organisation. Le but de la présentation était de permettre aux membres de bien comprendre et de clarifier les choses.

a) États financiers de 2018-2019 :

- Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mai 2019, le CMFC a reçu une vérification sans réserve de Deloitte s.r.l.
- L'état des revenus et dépenses indique que le CMFC a inscrit un surplus net de 1 682 759 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2019 (3,7 % du budget de fonctionnement). Ce surplus comprend un excédent de 4 411 245 \$ dans les programmes membres. Les programmes des membres comprennent les revenus provenant des droits d'adhésion, des placements, du *Médecin de famille canadien*, du financement de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale et d'autres revenus. Cet excédent sert à combler les déficits dans deux autres domaines : i) déficit de 1 783 397 \$ en certification et évaluation (y compris l'examen de médecine familiale, l'examen de médecine d'urgence, les certificats de compétence additionnelle, les voies alternatives, Perles FC et la conception et le développement) ; ii) un déficit de 945 089 \$ dans les programmes non financés par les droits d'adhésion, en partie par leurs propres cotisations directes et le reste par des revenus autres que les droits d'adhésion (programme Autoapprentissage, Forum en médecine familiale, Mainpro+ pour les participants non membres).
- Les économies par rapport au budget de 2018-2019 découlent de la tenue d'un plus grand nombre de réunions virtuelles des comités, ce qui a entraîné des économies de déplacements, à l'échelonnage de l'embauche de personnel et au surplus du FMF.
- Rendement des placements : Les placements à long terme ont généré un rendement de 5,51 %, les placements à court terme ont généré un rendement de 2,74 %, une amélioration par rapport à l'exercice précédent pour ces deux types de placements.
- Des renseignements ont été communiqués au sujet de l'Examen de certification en médecine familiale : pour l'année 2018-2019, le coût moyen par candidat était de 3 700 \$, alors que les frais moyens payés par chaque candidat étaient de 2 923 \$. La différence de 777 \$ par candidat est subventionnée par les droits d'adhésion, surtout pour les services/ressources centralisés, p. ex. finance, TI, RH, services aux membres et communication.



b) Budget de 2019-2020 :

- L'exercice financier actuel se déroule du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.
- Total des revenus prévus au budget : 47 186 181 \$. (53 % provenant des droits d'adhésion des membres).
- Total des dépenses prévues au budget : 47 269 324 \$. (49 % sont les dépenses d'exploitation, 47 % sont les salaires et avantages sociaux, 4 % les dépenses des comités, quoique ce soit uniquement les coûts directs liés au déplacement, à l'hébergement et aux repas pour l'organisation de réunions, et non le temps du personnel ou une évaluation des nombreuses heures de bénévolat des membres). Le petit déficit sera financé à même le surplus des exercices précédents.
- En plus de dépendre des revenus, nous utiliserons des fonds de réserve pour soutenir des programmes. Près de 2,9 millions de \$ ont été identifiés pour des projets ponctuels en 2019-2020, p. ex. pour le soutien à la pratique, des webinaires mensuels par les médecins de famille, une meilleure promotion de la médecine de famille comme discipline (marketing), les célébrations du 50^e anniversaire de la désignation de la CCMF, le DPC en ligne. Les réserves sont prudentes et nous avons une politique détaillée. Nous demeurons dans une situation financière solide, avec des réserves non engagées totalisant près de 23 millions de \$ (environ 48 % de notre budget de fonctionnement annuel total). Environ 45 % des réserves non engagées sont mises de côté pour servir de coussin en cas de dépenses imprévues ou de baisse des revenus ; 55 % sont disponibles pour des programmes ou initiatives futurs qui peuvent être mis en œuvre sans entraîner une augmentation des droits d'adhésion.

c) Macro budget (aperçu) de 2020-2021 :

- Pour l'exercice du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.
- Ce budget est élaboré bien avant le 1^{er} juin 2020 afin de recommander aux membres les droits d'adhésion lors de l'AAM. Aucun changement aux droits d'adhésion ne sera proposé pour 2020-2021.
- Les changements apportés à ce budget par rapport à l'année précédente concernent : réduction des coûts des comités en raison des réunions et communications virtuelles ; augmentation prévue du nombre de membres ; introduction de frais de maintien pour les certificats de compétence additionnelle ; augmentation des frais d'examen en médecine familiale de 2,5 % (cela couvrira un plus grand pourcentage des coûts indirects couverts par le CMFC). De plus, il y a une augmentation des coûts pour soutenir les obligations financières actuelles (p. ex. entretien des TI, inflation) ; une augmentation de l'investissement dans les technologies afin d'améliorer les services et les communications avec les membres ; et une augmentation du personnel pour faciliter les activités sur les médias sociaux, les plus petites sections provinciales et améliorer le service aux membres.
- Le résultat prévu est un déficit de 111 787 \$, qui sera financé à même les excédents des années précédentes ; on prévoit que 590 000 \$ des dépenses du projet seront financés à même les réserves.

d) Droits d'adhésion de 2020-2021 :

Proposée et appuyée par les D^{rs} Jean-Pierre Arseneau et Christie Newton :

Droits d'adhésion de 2020-2021

THAT the 2020-21 fees remain at 2017-2018 levels.

Droits d'adhésion de 2020-2021

QUE les droits d'adhésion pour 2020-2021 demeurent les mêmes qu'en 2017-2018.

Discussion :

- Préoccupations exprimées (D^{rs} Stephen Hawrylyshyn, Mark Woo, Stephen Cashman) au sujet de l'augmentation des frais d'examen, surtout si les droits d'adhésion restent les mêmes. Préoccupés par le manque de réceptivité des membres en général à l'égard d'une augmentation des droits d'adhésion a entraîné une augmentation des frais pour l'examen. Est-ce que cela a un impact disproportionné sur les résidents/candidats à l'examen ? Réponses des D^{rs} Cervin et Brady Bouchard, administrateurs généraux : Le CMFC subventionne les frais d'examen depuis de nombreuses années. L'augmentation représente une décision du Conseil d'administration depuis 2016 de commencer à réduire lentement (sans nécessairement abolir) le montant subventionné. Il y a eu une légère confusion lorsque l'on a essayé d'expliquer que les frais d'examen et les droits d'adhésion se rapportaient à différentes « enveloppes » budgétaires.
- Quelques commentaires sur la préparation d'un budget avec un déficit prévu. Bien que les déficits soient faibles, ce n'est pas une bonne pratique. Compte tenu des surplus inattendus des années passées, ces déficits peuvent facilement être comblés grâce à ces surplus.

Question de D^{re} Ruth Wilson au sujet de notre politique en matière de placements éthiques et de notre volonté de comprendre dans quoi nous investissons notre argent. D^{re} Cervin indique que l'Énoncé sur les objectifs de placements et les lignes directrices pour des investissements socialement responsables est révisé chaque année ; il ne permet pas les investissements liés au tabac et il utilise l'indice social Jantzi et l'indice de durabilité Dow Jones. **ADOPTÉE.**

ACTION :

- i) Le Conseil demande de réfléchir à la recommandation d'augmenter les frais d'examen en médecine familiale sans modification des droits d'adhésion, et de faire rapport du changement historique des frais d'examen et des droits d'adhésion à l'AAM 2020.**
- ii) Le Conseil d'administration communiquera l'Énoncé sur les objectifs de placements et les lignes directrices pour des investissements socialement responsables à ses membres en l'ajoutant au site Web.**

e) Vérificateurs

D^{re} Cervin confirme qu'en 2017, les membres ont nommé Deloitte s.r.l. de nouveau comme vérificateurs externes pour le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et pour le Régime de retraite des employés du CMFC pour une période de 3 exercices financiers, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

10. Rapport du Comité des candidatures

D^r Guillaume Charbonneau termine son mandat au sein du Conseil d'administration et son travail a été reconnu.

D^r Rob Boulay, président du Comité des candidatures, annonce les résultats de l'élection.

- Il y a eu 22 candidats pour le poste d'administrateur général vacant.
- Le Comité de mise en candidature a d'abord déterminé les personnes qui pourraient apporter une contribution positive à la gouvernance du CMFC à l'heure actuelle, compte tenu de la diversité de nos membres et de la composition actuelle du Conseil.
- Quatre candidats ont été proposés pour le nouveau poste d'administrateur général. L'élection a également demandé la confirmation du nouveau président désigné, du secrétaire-trésorier et d'un mandat supplémentaire pour les deux administrateurs actuels du Conseil.
- Un total de 2 119 membres, soit 5,8 % des membres, ont voté par voie électronique (en hausse par rapport à 4,8 % l'an dernier).

Résultats : Conseil d'administration pour 2019-2020

- D^r Jean-Pierre Arseneau, administrateur général (continue son mandat)
- D^{re} Carrie Bernard, administratrice générale (continue son mandat)
- D^r Brady Bouchard, administrateur titulaire du poste de secrétaire-trésorier honoraire (nouvellement élu, dans ses cinq premières années de pratique)
- D^{re} Catherine Cervin, administratrice titulaire du poste de présidente désignée (nouvellement élue)
- D^{re} Marie Giroux, administratrice générale (nouvellement élue pour un mandat additionnel de 3 ans)
- D^r Alan Katz, administrateur général (continue son mandat)
- D^r John Maxted, administrateur général (continue son mandat)
- D^{re} Christie Newton, administratrice générale (nouvellement élue pour un mandat additionnel de 3 ans)
- D^r Paul Sawchuk, administrateur, président sortant (par acclamation)
- D^{re} Shirley Schipper, administratrice, présidente (par acclamation)
- D^r Yan Yu, administrateur général (nouvellement élu, dans ses cinq premières années de pratique)

11. Reconnaissance des présidents sortants de comités

D^r Guillaume Charbonneau, président sortant, reconnaît les présidents sortants des comités/sections. Chacun a reçu un cadeau et des hommages de membres de leurs comités, en reconnaissance de leur engagement envers le CMFC.

- M^{me} Sarah Cino, coprésidente, Section des étudiants de médecine
- D^{re} Sharon Cirone, Médecine des toxicomanies
- D^{re} Sabrina Dzafovic, Section des résidents



- D^r Clayton Dyck, Santé mondiale
- D^r Martin Fortin, Section des chercheurs
- D^r David Gass, Comité consultatif sur l'exercice de la médecine familiale
- D^r Stephen Hawrylyshyn, Comité sur les cinq premières années de pratique
- D^r Ed Kucharski, Soins aux patients atteints du cancer
- D^{re} Suzanne Levitz, Médecine respiratoire
- D^{re} Roxanne MacKnight, Santé de l'enfant et de l'adolescent
- D^r David Ponka, Centre Besrour
- D^r Anthony Wiens, Anesthésie en médecine familiale

12. Forum des membres

- Plusieurs commentaires ont été formulés au sujet du rapport du trésorier et ils ont été communiqués au moment de la rédaction de ce rapport.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

PROCHAINE RÉUNION – La prochaine réunion se tiendra au cours du FMF 2020 – du 4 au 7 novembre 2020 à Winnipeg, au Manitoba.